

# Profession EDUCATION

**CONVERGENCES SYNDICALES :  
DE LA DIVISION  
À LA COOPÉRATION**

**L'INVITÉ**

**Philippe Chaillou, juge pour enfant**



**SGEN  
CFDT**

**Juin 1991**

**Mensuel**

**15 F**

**15**



Simon Brut / Vandykstadt

## Savez-vous que le Delta Plane se pratique en classe ?

Delta Plane, "le magazine de l'école dans le vent" est destiné aux jeunes de 8 à 13 ans. Le seul mensuel fait par des écoliers pour des écoliers !

Au sommaire, vous découvrirez : - le bloc notes (cinéma, télévision, sports, expositions) ; - la rubrique "coup de cœur" réalisée par des élèves qui présentent des livres, des films... ; - Eureka, avec le concours de la cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette ; - le dossier mensuel ; - Graffiti : un thème développé sur 3 pages par les élèves ; et aussi : des jeux, une B.D., des fiches techniques, des concours... 91-92 l'année ANTARCTICA. Avec Delta Plane et ses jeunes correspondants, vous suivrez tout au long de l'année, l'expédition de Jean-Louis Etienne.

Vous pouvez demander le numéro 0 à votre association départementale OCCE.

NON

OUI

Athènes



Faites bénéficier votre classe de 4 avantages exclusifs en vous abonnant avant le 7 juillet 1991.

### 1 Le numéro spécial

Jean-louis Etienne tout en couleur

### 2 Le Poster "dans le sillage de Jean-louis Etienne"

Les deux avantages vous parviendront dès réception de votre abonnement.

### 3 Les stages photo du concours "jeunes correspondants"

Vous trouverez les conditions de participation dans le numéro spécial.

### 4 Le mini livre Antarctica fondation ELF

Vous le recevrez avec le numéro 1 de Delta Plane.

Envoyez vite votre bulletin d'abonnement avec votre règlement à : DELTA PLANE, 101, bis rue du Ranelagh - 75016 PARIS

**OUI, je m'abonne à Delta Plane pour recevoir le n° 1 dès le 15 septembre 1991**

#### CHEZ MOI

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Je n'ai pas reçu le n° 0 et désire le recevoir avec le numéro spécial.

#### ADRESSE :

N° : ..... Rue : .....

..... Code postal : .....

Localité : ..... Pays : .....

Si vous désirez plusieurs abonnements merci de nous en indiquer le nombre dans cette case

#### DANS MON ECOLE

Établissement scolaire : .....

Nom du responsable : .....

**Mes parents (ou le responsable)** sont d'accord, la preuve, ils signent là :

Je règle 80 F par abonnement pour les 4 premiers numéros (de septembre à décembre) par :

chèque bancaire  CCP à l'ordre de Delta Plane.

Paris

9, rue Thomas-Edison  
92230 Gennevilliers  
Tél. : (1) 40 85 90 10

Le Mans

Tél. : 43 72 13 44  
Nantes

Tél. : 40 92 09 50  
Brest

Tél. : 98 41 50 11  
Dinan

Tél. : 96 39 32 92  
Troyes

Tél. : 25 79 00 23  
Grenoble

Tél. : 76 62 05 64  
Marseille

Tél. : 91 02 62 40  
Carcassonne

Tél. : 68 47 61 61  
Tarbes

Tél. : 62 93 55 01  
Marmande

Tél. : 53 64 13 46  
Guadeloupe

Baie Mahault

Tél. : (590) 26 72 71  
26 60 54

Martinique

Tél. : (596) 50 05 15  
50 05 16

Guyane

Cayenne

Tél. : (594) 35 41 60  
La Réunion

Le Port

Tél. : (262) 43 41 72  
43 41 77

Mayotte

Tél. : (269) 61 17 17  
61 17 29

Nouvelle-Calédonie

Tél. : (687) 28 63 33  
28 23 70

Tahiti

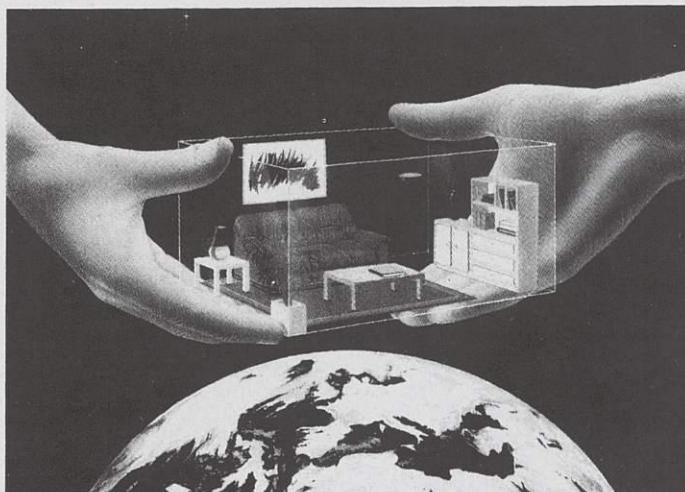
Tél. : (689) 43 39 55

Agents à Djibouti et Saint-Pierre-et-Miquelon



**AGS déménage tout le monde aux quatre coins de la terre.**

**DEVIS GRATUIT**



**NUMERO VERT** 05 05 05 47

APPEL GRATUIT

Pour toute la Métropole



\* Facilités de paiement pour les fonctionnaires mutés dans les Dom-Tom et à l'étranger.

## LA « NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE »

## DEUX TRANCHES, UN MAUVAIS DÉBUT

Affectée à certains emplois à « responsabilité ou technicité particulière », la nouvelle bonification indiciaire sera attribuée en sept tranches d'ici 1996. Dans l'Education nationale, la répartition des deux premières (1990 et 1991) n'est pas satisfaisante.

Dans notre secteur, la nouvelle bonification indiciaire (NBI) n'est pas une mesure vraiment nouvelle. Des bonifications indiciaires existent déjà pour rémunérer certaines tâches spécifiques. L'accord Durafour prévoit l'attribution de la NBI à des emplois impliquant « l'exercice d'une responsabilité particulière en terme de fonctions exercées, de moyens mis en œuvre, d'encadrement ou d'animation d'une équipe ou exigeant la détention et la mise en œuvre d'une technicité particulière ». La NBI est réservée à des emplois et non attribuée aux individus en tant que tels : on en perd le bénéfice quand on quitte l'emploi auquel elle est attachée.

## PRIORITÉ AUX ATOSS

Restaient donc à déterminer les emplois ouvrant droit à la NBI au titre des deux premières tranches : cinq autres suivront. La priorité accordée aux personnels Atoss reçoit notre accord. L'attribution aux personnels Atoss exerçant en Zep répare une injustice mais le ministre a commencé par l'attribuer de façon inégalitaire (20 points d'indice aux catégories A ; 15 aux B ; 10 aux C) pour ensuite, devant nos protestations, égaliser la mesure par le bas : 10 points pour tous, sans prendre le moindre engagement de revalorisation ultérieure. Parmi les autres mesures décidées, l'une consiste à attribuer une bonification de 30 à 50 points, selon les cas, à certains chefs de service (rectorats, inspections académiques, universités) exerçant sur



Maillet/REA

La nouvelle bonification indiciaire attribuée aux personnels Atoss exerçant en zone prioritaire (Zep) n'atteindra pas des sommets : 10 points d'indice pour tous.

postes réputés difficiles. Nous avons demandé que les services bénéficiaires soient clairement identifiés et que tous les personnels travaillant dans le service perçoivent la bonification. Réponse négative. De quoi mettre le feu aux poudres dans les services concernés. Si on ajoute à cela le fait qu'une partie du crédit a été détourné pour financer des

indemnités décidées hors du cadre NBI et que les non-titulaires sont exclus de son bénéfice, on comprendra que le Sgen ait émis un vote négatif lors du comité technique paritaire ministériel, malgré le caractère positif de certaines mesures.

**Michel Redoutey**

Lire la brève page 3

## SOMMAIRE

## 3 ÉDITORIAL

**ACTUALITÉ Le mois**  
3 La « nouvelle bonification indiciaire » : deux tranches, un mauvais début.

Atoss : un statut vidé de ses garanties.

5 Formation professionnelle : vingt bougies pour une négociation

**ACTUALITÉ En direct**  
6 Maître-auxiliaire : pas de réembauche pour les étrangers.

**ACTUALITÉ International**  
7 Le français en Pologne : un tremplin économique

## 8 INITIATIVES

Compiègne : les « accros » de la sécurité

## 9/14 DOSSIER

Les convergences syndicales : de la division à la coopération

## 15 COURRIER/P.A.

## 16/17 MÉTIER

Les PEGC en retard de revalo  
Brèves catégorielles

## 18 L'INVITÉ

Philippe Chaillou, juge pour enfant

Photo de couverture :  
Ch. Thatcher/Fotogram-Stone

## EDITO

## SIMPLISME

Le gouvernement a changé. Lionel Jospin et Hubert Curien sont restés. Et dans l'éducation et la recherche, les dossiers difficiles demeurent : le lycée, la mise en œuvre de la nouvelle politique à l'école primaire, la formation des maîtres, le collège, les premiers et seconds cycles universitaires, les contenus d'enseignement, le statut des personnels de recherche... Pour le Sgen-CFDT, le gouvernement doit mener ces grands travaux à leur conclusion pour permettre à l'école de répondre au premier défi à relever : celui de l'échec scolaire. Ce n'est pas une mince affaire ! Nous jugerons la politique du Premier ministre aux actes.

Lors de ses premières déclarations, Edith Cresson a mis le doigt sur des problèmes réels : insertion des jeunes, lourdeur du système, organisation du troisième trimestre. Mais où sont les engagements précis et concrets ? Des formules à l'emporte-pièce ne peuvent tenir lieu de projet éducatif. Par exemple, l'apprentissage, qu'il faut par ailleurs améliorer, n'est pas le remède-miracle et immédiat aux maux du système éducatif. Le système de formation allemand ne peut être purement et simplement transposé en France ! Quant au chômage des jeunes, il interpelle directement l'école. Mais il serait erroné de laisser croire qu'elle en porte la responsabilité déterminante.

La réussite des jeunes ? Un défi toujours d'actualité. Mais, pour y faire face, il serait suicidaire d'adopter la voie du simplisme. L'éducation va aussi de pair avec... la complexité.

**Jean-Michel Boullier**

## EN BREF

## ATOSS DU SUPÉRIEUR

COMMISSION DE SUIVI  
DE L'ACCORD DURAFOUR

La commission de suivi de l'accord Durafour sur la réforme de la grille de la Fonction publique s'est réunie le 27 mai. A propos de la nouvelle bonification indiciaire (lire l'article page 3), le directeur général de l'administration s'est opposé à ce que la commission remette en cause les décisions pourtant contestables prises par certains ministères et pas seulement le nôtre. D'une façon plus générale, à l'administration tend à une lecture restrictive de l'accord : revalorisation du début de carrière des instituteurs de 8 points plutôt que 15 ; réintroduction d'une sélection professionnelle entre les nouveaux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> grades du « B-type » ; hésitation à s'engager dans une discussion sur la catégorie A. Il n'est pas question d'accepter une remise en cause des acquis de l'accord Durafour.

LIVRE BLANC  
SUR LES RETRAITES

La publication par le gouvernement du « Livre blanc sur les retraites » répond à la demande de la CFDT d'une mise à plat de l'ensemble des systèmes de retraite.

Le gouvernement s'y engage à maintenir le système par répartition et à ne pas remettre en cause l'ouverture du droit à la retraite à soixante ans. Le débat doit maintenant porter sur les moyens nécessaires pour pérenniser nos systèmes de retraite et déboucher sur des décisions législatives en 1992. La CFDT agit également pour répondre au problème que pose l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes et pour une évolution des pensions parallèle à celle des salaires.

ELECTION DU  
COMITÉ DU CNRS

Les élections par correspondance pour le renouvellement du comité national du CNRS ont lieu actuellement. La date limite de réception des votes est fixée au 19 juin (premier tour du vote uninominal) pour les directeurs de recherche et les professeurs d'universités et assimilés.

Pour les autres catégories (chargés de recherche, maîtres de conférences et assimilés, ITA et Atoss), la date limite est fixé au 3 juillet (tour unique du vote par liste à la proportionnelle).

Votez et faites voter pour les candidats, les listes soutenues et présentes par le Sgen-CFDT.

## UN STATUT VIDÉ DE SES GARANTIES

Promotions à la tête du client, nouveaux contractuels, ... la titularisation des 17 000 contractuels Atoss de l'enseignement supérieur n'a pas fait que des heureux. Complètement détourné, le nouveau statut de ces personnels est vidé de ses garanties. Bilan.



Depuis 1987, le ministère s'ingénie à multiplier les catégories de nouveaux contractuels.

**E**n 1986, commençait la titularisation des quelques 17 000 contractuels Atoss (1) de l'enseignement supérieur — dits « type CNRS » — dans les nouveaux corps de « recherche et de formation ». La voie royale de la Fonction publique s'offrait à eux, avec ses droits et garanties, du moins le pensaient-ils : garantie de l'emploi, commissions paritaires (CAP) par corps, recrutement par concours, mutations et avancements organisés dans l'équité et la transparence... Il leur a vite fallu déchanter.

**La sécurité de l'emploi ?** Le ministère s'abrite derrière l'« autonomie » des universités pour ne pas mettre fin aux recrutements de hors-statuts par les établissements.

Bien mieux, il s'ingénie, depuis 1987, à multiplier les catégories de nouveaux contractuels : « intermédiaires », « temporaires », etc...

**Les CAP, l'avancement ?** Sous prétexte de priorité à la « qualité du dossier », les CAP des corps de recherche et de formation fonctionnent sans barème ni critères, dans l'arbitraire le plus complet. Les promotions sont accordées au gré des caprices des chefs d'établissements ou de l'administration et du clientélisme de certaines organisations...

**Les concours ?** Théoriquement nationaux. Mais le ministère en sous-traite l'organisation auprès des établissements où sont implantés les postes à pourvoir. Ils deviennent ainsi de simples

tests de recrutement « maison », quand ils ne servent pas de camouflage juridique au recrutement du candidat déjà choisi.

CINQ ANS APRÈS  
PAS DE MUTATION

**Les opérations de mutations ?** Elles ne fonctionnent pas encore — cinq ans après la création du statut ! — mais risquent d'être organisées de telle manière que les chefs d'établissements feront, là encore, la pluie et le beau temps. Toutes ces mesures aboutissent ainsi à modifier profondément la gestion des personnels et à vider le statut d'une grande partie de ses garanties. Dans quel but ? La « modernisation », la « déconcentration », souvent évoquées, n'ont fait l'objet d'aucune concertation et se traduisent par une gestion des personnels opaque, incontrôlable, dépendante des pressions de la hiérarchie et du syndicat dominant. Le Sgen-CFDT refuse cette réforme. Il l'a fait savoir à la direction des personnels d'enseignement supérieur, au comité technique paritaire ministériel, au cabinet de Lionel Jospin.

Au bout du compte, les Atoss des corps de recherche et de formation servent de cobayes. On peut craindre que cette expérience de gestion s'étende à d'autres corps (Asu, personnels ouvriers et de service) dans le supérieur... et ailleurs.

Bernard Boudot

(1) Atoss : personnels administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé scolaire.

## FORMATION PROFESSIONNELLE

## VINGT BOUGIES POUR UNE NÉGOCIATION

Les accords sur la formation professionnelle et la loi du même nom, initiée par Jacques Delors, ont soufflé leurs vingt bougies.

L'occasion d'une remise à plat. De nouvelles négociations sont donc engagées depuis quelques mois.

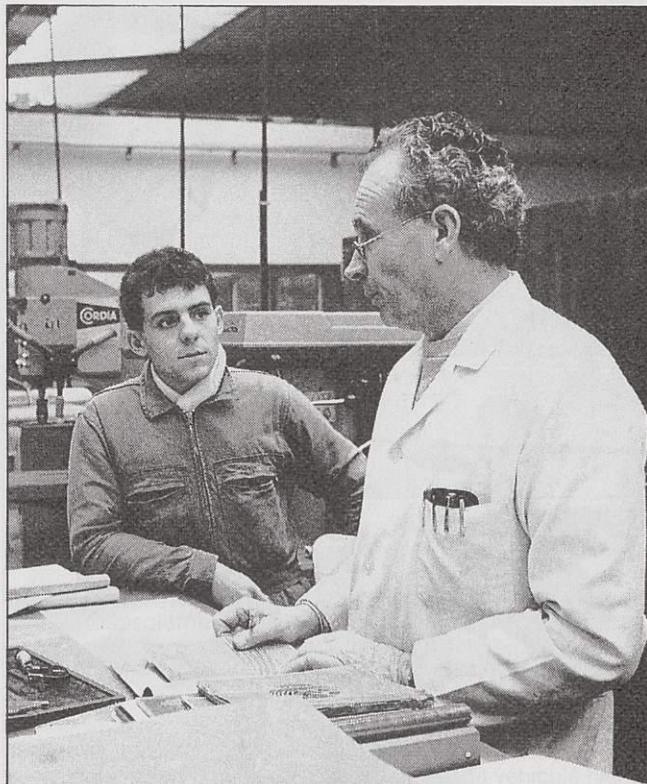
**D**epuis l'automne 1990, la CFDT est engagée avec les autres confédérations de salariés et le patronat dans une négociation sur la formation professionnelle. Celle-ci est entrée dans sa phase active depuis mars 1991. Quels sont les enjeux ?

- Déterminer la place des partenaires sociaux (syndicats, patronat) dans la conception et l'orientation des formations professionnelles initiales. Mais le CNPF a exclu l'apprentissage du champ des discussions. Une négociation spécifique devrait avoir lieu à l'automne.

— Reconsidérer les contrats d'insertion en alternance (contrat d'adaptation, contrat de qualification) concernant les jeunes de moins de vingt-six ans et leurs financements ; créer le contrat d'insertion et d'orientation qui remplacerait le stage d'initiation à la vie professionnelle (SIVP). La CFDT propose d'ajouter un dispositif pour l'insertion en alternance des adultes.

— Renégocier les poids respectifs dans la formation professionnelle continue, du congé individuel de formation (censé satisfaire les besoins personnels et «gratuits» du salarié) et du plan de formation de l'entreprise (mis en place pour faire face aux évolutions de sa production et de son organisation). Cet objectif met en jeu des financements importants et la proposition inadmissible du CNPF d'accroître la participation des salariés a été, pour le moment, écartée.

— Inclure dans les accords la formation des cadres et définir le contenu et les modalités de leurs fonctions d'enseignement.



Le centre de formation de jeunes de Drancy (Seine-St-Denis).

Le Sgen-CFDT donnera avant la fin de la négociation (fin juillet) son point de vue à la confédération.

#### ASSOCIER LES PARTENAIRES SOCIAUX

Notre champ de compétences nous incite à peser sur les deux premiers enjeux et surtout celui de la formation professionnelle initiale. Le Sgen-CFDT, partisan d'une ouverture de l'école, est favorable à ce que les partenaires sociaux soient mieux associés aux grandes orientations de la formation professionnelle, qu'ils voient leur rôle accru en matière de définition de référentiels

d'emploi (1) : ils sont les mieux placés ! Mais en ce qui concerne la définition des diplômes, des programmes, des examens, les implantations de sections, il est essentiel que l'Education nationale demeure responsable des formations qu'elle dispense, dans la concertation et la transparence la plus large avec tous les acteurs.

François Queval

(1) Référentiel d'emploi : liste des compétences à maîtriser pour exercer l'emploi concerné à lier au référentiel de diplômes qui liste des objectifs à atteindre dans le cadre de la formation pour maîtriser ces compétences.

## EN BREF

## RÉFORME DES LYCÉES

Le SGEN-CFDT a rencontré, le 28 mai, le cabinet de Lionel Jospin pour présenter ses revendications. Voici, point par point, le compte-rendu de cette audience avec les réponses du ministère (MEN).

— Sgen-CFDT : 1 h pour la concertation dès la rentrée 1991. MEN : « Aucun ministre ne pourra accorder cela dans une négociation à froid ». La mobilisation s'impose !

— Sgen-CFDT : Un plan de formation négocié pour assurer une redéfinition du métier. MEN : « D'accord ».

— Sgen-CFDT : Prise en compte des CAP dans la réforme du lycée. MEN : « Voyez le secrétariat d'Etat à l'enseignement technique ». Dégagement en touche ?

— Sgen-CFDT : un cadrage explicitant les principes de toute transformation des contenus et programmes. MEN : « Ce travail est en cours au CNP (Conseil national des programmes), à la direction des lycées. Les délais empêchent de rendre cette démarche opérationnelle pour les changements de la rentrée 1992 ».

— Sgen-CFDT : Un plan d'équipement en option TSA. MEN : « Oui ».

— Sgen-CFDT : En début de 2<sup>nde</sup>, période d'adaptation (proposition du CNP). MEN : Pas de réponse.

— Sgen-CFDT : Passerelles de la 2<sup>nde</sup> vers la 2<sup>nde</sup> année de BEP : accord sur le principe mais risque de détournement au détriment de l'enseignement professionnel. MEN : Accord avec cette analyse, « il faut une vraie expérimentation avec des garde-fous ; le principe doit être maintenu ».

— Sgen-CFDT : 6 heures par professeur dans toutes les classes pour les modules. Objectifs : aide au travail, ouverture, apprentissages « gratuits ». MEN : Possibilité d'augmentation des heures/prof : « 4 h en 1<sup>ère</sup> et en BEP, ce n'est pas tenable », maintien des « quatre disciplines » pour garantir aux enseignants qu'ils n'auront pas plus de classes, accord pour préciser les objectifs. »

— Sgen-CFDT : Pour la série sciences et techniques industrielles, proposition du CNP de quatre grands champs industriels. MEN : Pas de réponse.

— Sgen-CFDT : Mieux identifier les séries générales en développant les matières dominantes en L et en allégeant légèrement les horaires de S et ES. MEN : Accord pour travailler dans cette direction.

— Sgen-CFDT : Inadmissible qu'il n'y ait rien sur le bac. MEN : « Le dossier vous sera communiqué de façon imminente ». Il faut des engagements plus clairs dans la réforme sur une réduction de l'examen terminal. Le SGEN, présentera ses autres revendications à Lionel Jospin avant l'annonce de ses décisions à la mi-juin.

## EN BREF

## MAÎTRE-AUXILIAIRE

LES IUFM  
À LA FAC DE NANCY

Le Sgen-CFDT de Meurthe-et-Moselle a organisé en avril dernier des permanences d'information sur les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), à l'intention des étudiants de Nancy. Animée par les responsables locaux du syndicat et des adhérents de l'enseignement supérieur, cette initiative a rencontré un franc succès. A la faculté de Lettres, cent trente étudiants sont venus poser leurs questions sur la formation, les possibilités de continuer parallèlement des études ou un travail salarié, le montant des allocations de première année, etc. Ces contacts ont également permis aux intéressés de connaître le Sgen-CFDT et... de découvrir l'utilité du syndicalisme.

## ZEP EN HAUT-RHIN

Depuis des mois, le Sgen-CFDT du Haut-Rhin soutient un collectif d'enseignants agissant sur les Zep et autres zones difficiles. Celui-ci a élaboré des propositions pour la carte scolaire (fermeture/ouverture de classe) et arrêté un calendrier d'actions dès janvier 1990 : interventions en CTP, au CDEN, réunions avec toutes les écoles concernées, demi-journées d'information syndicale, tenue d'un colloque à Mulhouse (deux cents personnes et une trentaine d'écoles), d'une réunion à Colmar.

Premiers résultats : aucune fermeture en Zep cette année ; des seuils d'ouverture nettement différenciés pour les écoles classées Zep ; l'intégration du critère « écoles difficiles ». Le Sgen-CFDT veut aller plus loin et obtenir une baisse sensible du nombre d'élèves par classe dans ces zones. Prochaine échéance : la rentrée, avec des limitations d'effectifs en maternelle.

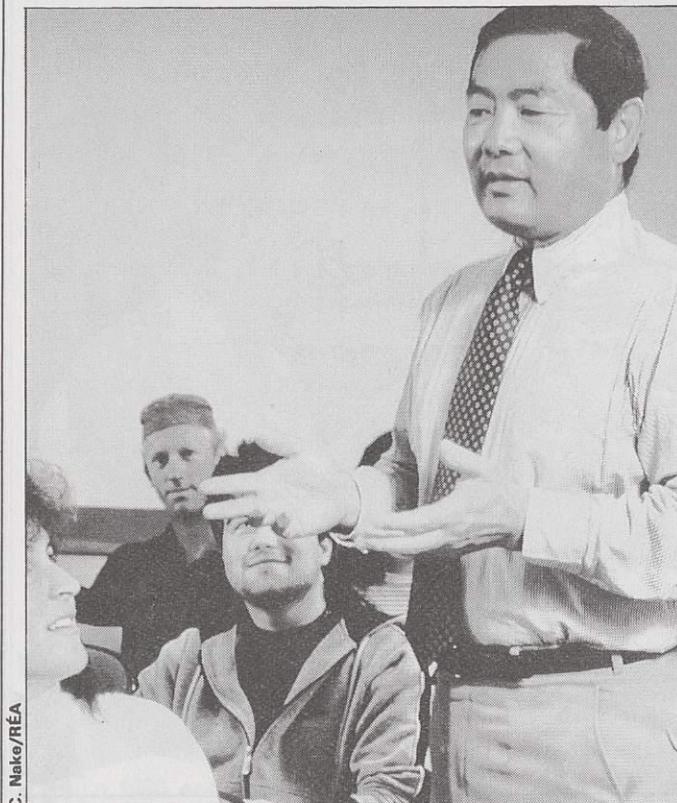
SALAIRES  
DERNIÈRE MINUTE

Lors de sa première rencontre avec le nouveau ministre de la Fonction publique, Jean-Pierre Soisson, la CFDT a rappelé ses exigences salariales : règlement du contentieux lié au précédent accord salarial, ouverture d'une négociation pour l'année 1991.

Le ministre a affirmé sa volonté de renouer les fils du dialogue social dans la Fonction publique. Encore faut-il qu'il dispose de quelques moyens financiers pour la concrétiser. Prête comme par le passé au dialogue, la CFDT saura mobiliser si ses attentes ne sont pas prises en compte.

## ÉTRANGERS : PAS DE RÉEMBAUCHE

Priorité aux Français : ce principe est appliqué dans l'académie de Nancy-Metz aux maîtres-auxiliaires étrangers, au nom d'une circulaire du ministère du Travail. Un collectif antiraciste s'est mobilisé et le Sgen-CFDT engagera une action juridique.



La circulaire incriminée classe les étrangers en trois catégories : ressortissant de la CEE, titulaire d'une carte de résident, autre étranger.

Dans l'académie de Nancy-Metz lors des commissions d'affectation d'août 1990, les maîtres-auxiliaires (MA) étrangers ne se sont vu proposer aucun poste alors que des candidats de nationalité française ayant moins d'ancienneté, ou même n'ayant jamais enseigné ont été nommés. Il s'agissait de l'application d'une note de service de 1986 prévoyant le classement des étrangers en trois catégories (ressortissants de la CEE, titulaires d'une carte de résident, autres étrangers) ayant des droits différents

vis-à-vis de l'emploi, les Français ayant, eux, une priorité absolue. Ces dispositions venaient d'être réactivées par une nouvelle circulaire émanant du ministère du Travail.

Elles n'ont, semble-t-il, été appliquées l'an dernier que dans un petit nombre d'académies où la direction régionale du Travail (DRTE) a fait pression sur le rectorat. En Moselle, un collectif antiraciste est très vite intervenu. Crée un an plus tôt à l'initiative de la CFDT, de la Fen, du MRAP, de la Ligue des Droits de l'Homme, de divers

partis politiques, d'associations d'étudiants et de travailleurs étrangers, il a lancé une pétition et des audiences ont eu lieu auprès de la DRTE et des élus locaux.

UN TEXTE CONTRAIRE  
À LA LOI ANTIRACISTE

Parallèlement, un dossier a été remis à la fédération Sgen-CFDT pour étudier un éventuel recours contre les textes litigieux, avant la généralisation de leur application. Ce recours est possible puisque la circulaire de 1986 prévoit une discrimination à l'embauche du fait de la nationalité, ce qui est contraire à la loi antiraciste de 1972. Le Sgen-CFDT vient donc de demander au ministre le retrait immédiat de ces circulaires. En l'absence de réponse, une action juridique sera entreprise.

Le collectif antiraciste mosellan n'en est pas à sa première action. En un an d'activité, il est intervenu auprès du préfet (protestation contre des tracts racistes), des journaux locaux (sur leur manière de rendre compte des événements), a pris part à une campagne sur le droit de vote des résidents étrangers et organisé un colloque sur le thème *Citoyenneté et droits de l'Homme*. Il travaille dans deux directions : lutter contre l'évolution de l'idéologie ambiguë (mobiliser le public face à la falsification de l'Histoire, à la perte de la mémoire...) et œuvrer pour l'insertion sociale (logement social, école, accès aux emplois publics).

**Guy Boniface  
Rosaire Di Benedetto**

## INTERNATIONAL

## POLOGNE

## EN BREF

## LE FRANÇAIS : UN TREMPLIN ÉCONOMIQUE

Formation de professeurs, opérations de jumelages d'établissement... la France se bat pour que le français devienne la seconde langue étrangère en Pologne. Un pari culturel, un enjeu politique et économique aussi.



Besson/Réa

Les acieries Lénine à Cracovie

**E**n 1981, lors de l'instauration de l'état de guerre la France avait stoppé ses relations économiques avec la Pologne de Jaruzelski (contrairement à l'Allemagne de l'ouest). Elle fait aujourd'hui le pari de la formation et de la culture pour développer les relations politiques et économiques franco-polonaises.

Dans le domaine de la coopération éducative et linguistique, la concurrence est rude. Si les anglo-saxons occupent une place importante du fait du statut de la langue anglaise, la France se bat actuellement pour que le français soit la deuxième langue étrangère. La formation initiale et continue des professeurs de français et la reconversion des professeurs de russe sont une des étapes fondamentales dans les rapports de coopération qui se construisent aujourd'hui.

En complément à ces actions, le travail mené par des

associations franco-polonaises est absolument nécessaire, tant du point de vue du fond — assistance matérielle — que de la forme — apprentissage de la vie associative et importance qu'elle revêt dans notre société. De même, le développement de jumelages d'établissements scolaires et universitaires peut lancer une dynamique d'échange entre élèves mais également entre enseignants. De quoi aider à une transition plus harmonieuse vers la démocratie telle que nous la concevons.

#### LES VALEURS SOCIALES REMISES EN CAUSE

Car si en France, comme dans le reste de l'Europe de l'ouest, l'alternance politique peut jouer sans provoquer de bouleversements fondamentaux dans les mentalités ni dans les habitudes, les changements dans les expatriés de l'Est, ont remis en cause la structure même de

la société et ses valeurs les plus profondes. En particulier, les critères de la réussite individuelle et sociale ne sont plus les mêmes. De ce fait, le rôle de l'institution scolaire doit changer. Le message véhiculé hier par l'école, reflet fidèle de la société, instaurait une censure, une déresponsabilisation et une absence de perspective individuelle. La reconstruction, des appareils de production et de distribution s'accompagne donc d'une refonte du système de formation avec tous les problèmes que peut poser le changement radical des méthodes d'enseignement. Il s'agit d'une véritable révolution culturelle, passage obligé pour le retour à la démocratie.

Frédéric Massé

*Si vous souhaitez lancer des opérations de jumelage, le Sgen-CFDT Etranger peut vous mettre en contact avec l'association des Français en Pologne.*

#### POLOGNE : DROIT À L'AVORTEMENT

La diète polonaise (chambre des députés), a reporté « sine die » l'examen de la proposition de loi anti-avortement adoptée par le Sénat en septembre 1990. La campagne de soutien aux femmes polonaises a donc porté ses fruits mais le combat pour le respect du droit à la contraception et à l'avortement est loin d'être définitivement gagné. En effet, les députés ont adopté un texte prévoyant que la nouvelle constitution devra garantir le droit à la vie et demander à nouveau l'abrogation de la loi autorisant l'avortement. Nul doute que l'église persistera à peser dans ce sens : notre vigilance s'impose, l'opération « cartes postales » : (à envoyer au président de la Diète) continue.

#### LYCÉE FRANCO-ÉTHIOPIEN D'ADDIS-ABEBA

Le personnel français du lycée franco-éthiopien d'Addis-Abeba a été évacué le 25 mai sur ordre du ministère des Affaires étrangères. La prévoyance des autorités françaises, qui ont, au fil des événements, tenu informés nos concitoyens des mesures prévues, a permis que ce mouvement se fasse dans le calme. La liste des candidats inscrits au bac ayant été transmise en France par télex, la majorité des candidats (français et étrangers tiers) ont pu s'inscrire dans différentes académies. Une session a également été prévue en septembre, pour le bac et le brevet. Le Sgen-CFDT de l'étranger et sa section d'Addis-Abeba rapatriée restent en contact avec le ministère des Affaires étrangères et suivent la situation.

#### COLLOQUE EUROPÉEN SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le Comité syndical européen de l'éducation a organisé le 26 mai à Bruxelles, un colloque sur le rôle de l'enseignement supérieur dans la réalisation de la dimension sociale et culturelle de l'Europe ainsi que dans la formation initiale et continue des enseignants.

Ces journées de travail ont permis des échanges entre syndicalistes et observateurs membres ou non de la CEE. Elles ont établi, en vue de la révision prochaine du traité de Rome, la liste des domaines jugés prioritaires pour le développement de l'enseignement supérieur européen.

## COMPIÈGNE : LES « ACCROS » DE LA SÉCURITÉ

**D**es arbres, des pelouses, un parc de 14 hectares... la cité technique Mireille-Grenet à Compiègne (Oise) accueille deux mille sept cents élèves qui fréquentent le lycée technique ou l'un des deux lycées professionnels.

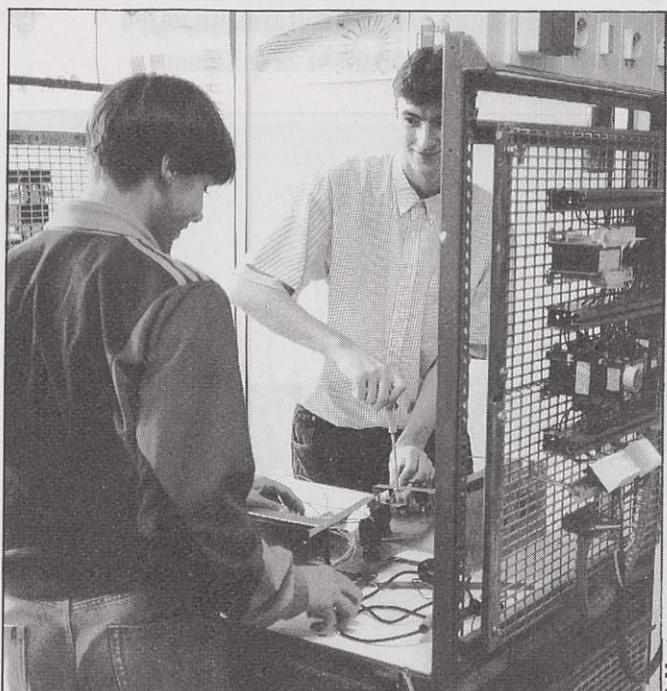
Les ateliers offrent un aspect moins bucolique : fraiseuses, tours, poste à soudure, laboratoire de chimie... le matériel comporte de tels risques d'accident qu'une petite équipe composée d'enseignants, de deux infirmières et d'un agent d'entretien a décidé de créer un comité d'hygiène et de sécurité (CHS), attaché au lycée professionnel industriel.

Hasard de l'actualité, le 27 mai dernier, une poutre en ferraille a écrasé la main d'un élève. Le CHS devra analyser l'accident, pour éviter qu'il ne se répète. Mais le rôle des CHS est d'abord préventif : ses membres ont pour tâche de rechercher les risques d'accident dans les ateliers et de proposer des améliorations sur les machines ou une formation aux gestes de sécurité. Car au-delà des équipements matériels, l'objectif vise à modifier les comportements individuels.

Pour démarrer ce projet, l'équipe — une douzaine d'adultes — a d'abord suivi un stage organisée par la Cram (Caisse régionale d'assurance maladie). Ces cinq journées de travail ont permis aux stagiaires d'acquérir une compétence sur les risques d'accidents, les règles de sécurité et le fonctionnement d'un CHS-CT (conditions de travail). Le proviseur a autorisé ce départ du lycée, ce qui n'est pas le cas dans d'autres établissements. « Les stages proposés sont entièrement gratuits mais le public intéressé n'est pas toujours autorisé à les suivre », regrette M. Laurent, contrôleur de la Cram. Durant cette formation, l'équipe a réalisé un film vidéo pour sensibiliser les élèves et les adultes du lycée.

Autre originalité du stage : l'équipe est allé voir fonctionner le CHS de l'usine Colgate qui accueille des

**Machines en mauvais état, installations non conformes... les problèmes de sécurité sont méconnus dans l'Education nationale. Et pourtant, les accidents ne sont pas le domaine réservé des entreprises. Au lycée professionnel de Compiègne, une petite équipe a décidé de créer un comité d'hygiène et de sécurité (CHS). Mot d'ordre : la prévention.**



Un atelier d'électro-technique du lycée : un audit, mené par le comité d'hygiène et de sécurité, vérifiera la conformité des installations électriques.

élèves en stage d'alternance. Et de ce premier contact est né un jumelage entre les deux CHS : l'équipe de Colgate — le comité d'entreprise est géré par la CFDT — va épauler celle du lycée professionnel : audit des ateliers organisé en commun ; formation à la réception de nouvelles machines pour vé-

rifier leur conformité, déterminer leurs conditions d'exploitation... Un coup de main apprécié.

L'équipe s'est fixée quelques pistes supplémentaires : exercices à l'extinction de différents types de feux (moteur, produits chimiques...) ; écritures de consignes de sécurité près des téléphones,

pour éviter l'affolement lors d'un accident ; exposition sur les protections individuelles...

A l'infirmérie, Christine Kieffer propose des cours intitulés « secourisme et sauvetage au travail » et « gestes et postures ». Depuis trois ans, cinq cent cinquante élèves ont suivi l'une de ces deux formations. Le projet CHS vient à point nommé pour relayer et amplifier cette action. « Il a permis de créer des liens entre les différents personnels du lycée », se réjouit Christine. « On peut enfin aborder nos problèmes avec les professeurs », ajoute André Baerts, agent d'entretien.

### DU TEMPS POUR LES MEMBRES DU CHS

Tous espèrent que le conseil d'administration du lycée intégrera le projet CHS à celui de l'établissement. « Le rectorat doit aussi nous donner les moyens de fonctionner », réclame Philippe. Salle de réunion, ordinateur, budget de fonctionnement... les membres du CHS ont également besoin de temps pour assumer leurs tâches. Selon les critères en vigueur dans les entreprises privées, le CHS devrait bénéficier de 90 heures. Mais dans l'Education nationale, aucun texte n'a encore apporté de réponse à cette question.

La crédibilité de l'équipe et de son projet est déjà reconnue par le chef d'établissement : l'utilisation des crédits du plan d'urgence pour le lycée lui a été confiée ainsi que l'élaboration des règlements intérieurs des différents ateliers.

Et pour attirer toutes les chances de leur côté, ces « accros » de la sécurité ont présenté leur projet au concours organisé par la Cram et le rectorat d'Amiens. Le meilleur recevra une somme de 3 000 F. « C'est un moyen supplémentaire d'être reconnu officiellement par l'administration », conclut Philippe Tixier. Verdict à la fin du mois.

Thierry Mestre

### UNE NOUVELLE



**L'AVIS DU SGEN**  
Une loi du 3 janvier 1991 a prévu la création dans chaque lycée technique et professionnel d'une commission d'hygiène et de sécurité (CHS). Des textes d'application vont être publiés pour rendre de nouvelles dispositions effectives à la prochaine rentrée.

La commission comprendra des membres de l'administration de l'établissement, des repré-

### RÈGLEMENTATION

tants des personnels, des parents et des élèves. Elle sera notamment chargée de faire des propositions visant à promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement. Cette réglementation comble un vide mais ne doit pas dispenser notre administration de généraliser la création de CHSCT dans l'Education nationale. Ces textes permettront de multiplier des initiatives comme celle de Compiègne (lire article).

## CONVERGENCES SYNDICALES



P. Nieto/REA

## UNE MEILLEURE COOPÉRATION

**Taux de syndicalisation tombé à 9 %, désintérêt des jeunes, difficulté à peser sur la construction de l'Europe... le syndicalisme français, prisonnier de ses divisions, se cherche un avenir. En Lorraine, chez les cadres... des équipes syndicales essaient de bâtir des « convergences » dans leur action. Est-il possible de dépasser le pluralisme de division tout en respectant l'identité de chaque organisation ? Un pari. Une démarche de longue haleine aussi, car dans notre secteur professionnel, tout reste à faire ou presque.**

**Dossier coordonné par Jean-Michel Boullier.**

## CONVERGENCES SYNDICALES

## DES RELATIONS D'ÉGALITÉ AVEC LA FEN

Transformer l'école, faire évoluer les métiers... pour le Sgen-CFDT, les convergences doivent se traduire par des pratiques et des réalisations communes sur le terrain. Mais aussi des relations d'égalité avec la Fen. Tout reste à faire ou presque.



**L'AVIS DU SGEN** Les convergences, pourquoi ? D'abord, parce que les antagonismes entre organisations syndicales provoquent un rejet du syndicalisme. Au fil des années, l'image de ce dernier se dégrade. Les jeunes sont peu motivés pour adhérer. Quant au taux de syndicalisation, il se situe globalement autour de 9 %, toutes organisations confondues !

Pour le Sgen-CFDT, l'enjeu consiste à reconstruire un syndicalisme d'adhérents aujourd'hui affaibli. Les derniers résultats obtenus, tant au Sgen que dans l'ensemble de la CFDT, montrent qu'un redressement est possible. Nous voulons que le syndicalisme français soit capable de peser sur la construction de l'Europe sociale et celle de l'éducation. Or, l'absence de coopération entre organisations est un handicap extraordinaire, tant aux plans professionnel qu'interprofessionnel. La recherche de convergences vise donc à répondre à ces défis. Elle n'est pas un remède miracle mais elle correspond à une vision optimiste — et non défaitiste — du syndicalisme de demain.

#### RESPECT DE L'IDENTITÉ DE CHACUN

Dans l'éducation et la recherche, l'instauration d'un pluralisme de coopération sera positive si elle permet d'obtenir des avancées significatives sur des questions comme la transformation de l'école ou l'évolution des métiers. Il va de soi que le respect de la spécificité et de



C. Avril

Manifestation unitaire contre le statut de maître-délégué, le 4 février 1987. De gauche à droite : Jean-Claude Barbarant, Christiane Martel, Michel Bouchareissas, Martine Legal (Sni-PEGC), Jean-Michel Boullier, Didier Villeneuve et Pierre Marcon (Sgen-CFDT).

l'identité de chacun n'est en rien contradictoire avec ce pluralisme de coopération. En revanche, ce dernier ne doit en aucun cas être confondu avec une recomposition de type organique et, à plus forte raison, avec une fusion. Pas question non plus de réduire cette démarche à une « unité d'action au niveau du plus petit dominateur commun ».

L'objectif est ambitieux. Dans le secteur de l'éducation et de la recherche, tout est à faire ou presque. Des relations d'égalité entre organisations doivent être construites d'abord avec notre homologue, la Fen. Cela passe par la reconnaissance du Sgen-CFDT comme partenaire à part entière, ainsi que par un travail commun,

concret, régulier à tous les niveaux. En effet, la coopération intersyndicale n'est pas uniquement l'affaire des « appareils ». Nous souhaitons des pratiques, des réalisations convergentes au plus près du terrain.

#### UNE DÉMARCHE PRAGMATIQUE

La démarche du Sgen-CFDT est pragmatique. Elle demande de la clarté, de la transparence. Elle privilégie le « pas à pas » et récuse les coups, les scoops, les provocations qui ne peuvent qu'engendrer la méfiance. Elle prend aussi en compte d'autres partenaires, comme les organisations de parents d'élèves et de jeunes. La recherche de convergences va

de pair avec la syndicalisation. Plus le Sgen-CFDT sera fort, dynamique et offensif, plus certaines évolutions seront possibles. C'est, par exemple, le cas dans des départements où nous sommes maintenant présents à la CAPD (Commission paritaire) des institutrices, alors qu'auparavant nous étions ignorés.

Le Sgen-CFDT est partisan d'un pluralisme positif. Il s'agit de mettre en avant les points d'accord sans nier les divergences. Pourquoi ne pas commencer à le faire dès maintenant sur des dossiers comme ceux du lycée ou des IUFM (institut universitaire de formation des maîtres) ?

**Jean-Michel Boullier**

## EN PASSANT PAR LA LORRAINE

**L**e 1<sup>er</sup> mars 1991, à Nancy, quatre organisations ont tenu une conférence de presse commune sur les convergences syndicales. Le fait le plus marquant de la démarche de la CFDT Lorraine. Dans la suite de cet engagement public, les conseils régionaux de la CFDT, la CFTC, la CGC et la Fen se réuniront prochainement pour réfléchir, chercher ensemble des initiatives susceptibles de favoriser l'unité et faire mieux connaître le syndicalisme à tous les salariés. Une réunion publique sur le thème de l'utilité du syndicalisme et une campagne d'information par voie de presse devraient constituer les premiers actes d'une association en cours de création.

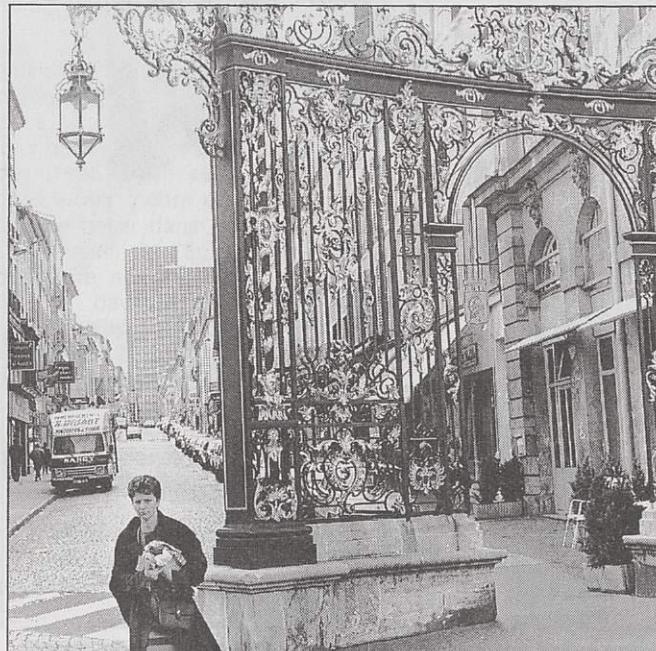
**SIVP :  
DES DÉRAPAGES ÉVITÉS**

Ce résultat est le fruit d'une longue démarche. Dès 1986, une entente intersyndicale au sein du comité économique et social (CESR) de Lorraine est créée entre la CFDT, la CFTC, la CGC, FO et la Fen. Cette unité permet à toutes les composantes de siéger au bureau du CESR et à la CFDT de présider une commission. Ce groupe constitué devient le plus important au sein du comité et pèse d'un poids non négligeable sur les orientations prises.

Autre exemple : les dérapages constatés un peu partout en France lors de la mise en œuvre des accords sur la formation en alternance (SIVP, contrat de qualification, contrat d'adaptation) ont été évités en Lorraine, grâce à une gestion du dispositif commune à toutes les organisations signataires.

On citera aussi la concertation entre la CFDT, la CFTC et la CGC qui conduit ces trois organisations à refuser de désigner des défenseurs de salariés menacés de licenciement. Cette réponse né-

**La Lorraine est aujourd'hui considérée dans la CFDT comme la région la plus avancée en matière de convergences. L'union régionale interprofessionnelle est-elle en train de perdre son âme ou contribue-t-elle à l'édification du syndicalisme de demain ? Réponse.**



La place Stanislas, à Nancy.

gative faite en commun au préfet contribue à faire évoluer la législation.

Avec la présidence de la Caf (Caisse d'allocations familiales), des vice-présidents dans toutes les caisses, la CFDT tire tout le bénéfice de l'accord qu'elle a passé en Meurthe-et-Moselle avec ses partenaires (CFTC, CGC, Fen, FO) sur la répartition des sièges à responsabilité dans les organismes de la Sécurité sociale.

Pilote, au même titre que les autres partenaires, tel est le rôle que veut tenir le Sgen-CFDT sur ses champs de compétence. Passant lui-même des accords avec la Fen (le Sgen 57 a obtenu un siège à la MGEN, le Sgen 54 mène une action commune sur la carte scolaire avec le Sni et la FCPE), le Sgen est son alter ego en matière d'éducation. Il tient à jouer positivement de sa voix dans un concert où l'harmonie ne pourra se faire avec la seule grosse caisse de la Fen. Si le Sgen participe à l'écriture de la partition, il l'exécutera avec d'autres. Sinon, il saura faire entendre son solo.

**Martial Salvi**

**CADRES : DES INITIATIVES COMMUNES**

Chez les cadres, la CFDT est aujourd'hui la première organisation syndicale, juste devant la CGC. Pour Marie-Odile Paulet, nouvelle secrétaire générale de l'UCC-CFDT (Union confédérale des cadres), la recherche de convergences est une œuvre de longue haleine.

« Le syndicalisme « cadres » est pluraliste. Du côté de la CGC, l'annonce de notre première place a provoqué la protestation de son secrétaire général, Paul Marchelli. Mais il n'a pas démenti nos chiffres. Difficile, d'ailleurs : ils sont basés sur les résultats officiels des élections des conseils de prud'hommes et des commissions paritaires (CAP). Avec la CGC, nos convergences interviennent surtout sur le terrain concret, en particulier dans

les instances paritaires, les caisses de retraite, et dans le domaine de la formation professionnelle. Nos positions se rapprochent aussi sur la politique économique des entreprises. Nous entretenons aussi des rapports avec les autres syndicats de cadres. Ainsi, avons-nous tenu un stand commun avec trois autres organisations au dernier salon « Aventure des Métiers » pour présenter ensemble le syndicalisme aux jeunes. Nous avons même pu diffuser un document commun. Les convergences, c'est une œuvre de longue haleine. Le parcours n'est pas linéaire, mais les incidents ne remettent pas en cause la démarche générale. Il y faut seulement absence de complaisance et ténacité. Cela ne signifie pas

que le pluralisme soit appelé à disparaître. Le choix CFDT est très important. C'est celui d'un syndicat multi-catégoriel dans lequel les cadres vivent très fortement la solidarité CFDT. Ils souhaitent aussi que, dans les entreprises, les autres syndiqués reconnaissent leur spécificité...

Les convergences ont tout à gagner à la clarté. L'UCC-CFDT s'inscrit dans la réflexion sur le syndicalisme actuel et futur. L'image du syndicalisme français auprès des salariés doit se différencier du mode agressif.

La CFDT progresse chez les cadres. Nos propositions passent bien, même si ce n'est pas encore assez à notre goût. Nous sommes aujourd'hui dans une dynamique. Nous comptons bien la développer. »

## CONVERGENCES SYNDICALES

JEAN KASPAR :  
« UN PLURALISME POSITIF »

**Avec moins de 10 % des salariés syndiqués et des syndicats divisés, la France est un peu un cas à part en Europe. Pour Jean Kaspar, le pluralisme syndical est un fait. Vécu aujourd'hui négativement, il s'agit de le rendre positif. La recherche de convergences s'inscrit dans cette démarche.**

**R**echercher des convergences, c'est envisager une évolution de la place et du rôle du syndicalisme. Qu'est-ce qui a amené la CFDT à lancer cette initiative ? L'objectif est-il de donner plus de poids à notre volonté de changer la société ?

Le syndicalisme français ne peut se satisfaire de la situation actuelle. Toute la démarche de la CFDT consiste à faire preuve de bon sens et d'ambition. Bon sens, quand nous décidons de prendre en compte la réalité du syndicalisme français. L'histoire a conduit au pluralisme. Il s'agit de le faire vivre positivement. Bon sens, quand nous voulons un syndicalisme capable de relever les défis de cette fin de siècle. Ambition, quand nous voulons accroître son efficacité et le rendre crédible aux yeux des salariés.

Aujourd'hui, et quel que soit notre « génie » propre, nous ne pouvons gérer seuls des situations de plus en plus complexes. Nous voulons développer une réelle coopération entre les organisations syndicales.

Le chômage, l'exclusion, l'avenir de la protection sociale, l'école sont des défis auxquels aucune organisation ne peut répondre seule. Nous voulons mettre en place un processus pour tenter de travailler ensemble, voire, un jour, construire une identité commune. Cela n'a rien à voir avec la construction d'une organisation syndicale unique. Ce n'est pas là notre démarche, car ce n'est pas aujourd'hui à l'ordre du jour.



*« Nous voulons mettre en place un processus pour tenter de travailler ensemble, voire, un jour, construire une identité commune. »*

**Tu soulignes la nécessité de travailler avec d'autres syndicats mais pourtant, la CFDT n'inclut pas la CGT...**

Cela dépend d'elle : de son évolution, de sa stratégie, de ses actes pour l'avenir. Actuellement, une stratégie de convergences avec la CGT est impossible. Cela ne veut pas dire que, sur le terrain, il n'y ait pas, dans certains cas, unité d'action.

**Mais pourquoi exclure ?**

Nous sommes en désaccord avec la CGT, car elle ne fait pas de l'indépendance du syndicalisme à l'égard des partis un enjeu central. Dans sa stratégie d'action, le comportement de la CGT est

inacceptable. Pour elle, la négociation est synonyme de renoncement et elle nous critique chaque fois que nous prenons nos responsabilités. Nous sommes enfin en désaccord sur la stratégie de construction de l'Europe. Cela dit, le jour où la CGT défendra des options comme celles des commissions ouvrières espagnoles ou de la CGIL italienne, nos rapports pourront s'envisager sous un jour différent !

**Les médias parlent beaucoup, depuis quelque temps, d'un axe privilégié CFDT-Fen. Tu sais comme ce sujet est particulièrement sensible au Sgen, fédération CFDT de l'Education nationale. Des adhérents craignent d'être**

**« sacrifiés » sur l'autel de la recomposition syndicale. Beaucoup se demandent si on leur demandera leur avis.**

Il n'y a pas et ne doit pas y avoir d'axe privilégié CFDT-Fen. Ce serait handicaper notre démarche stratégique que d'avoir un axe privilégié avec quelqu'un. Elle doit être élargie à l'ensemble des syndicats. Il est vrai qu'aujourd'hui la CFDT a des proximités plus grandes avec la Fen, que ce soit sur l'adaptation du syndicalisme, sa stratégie, la négociation. C'est le produit de la réflexion de nos organisations. Veuillez également comment sur la question de l'école, les approches se font plus voisines. Mais il serait suicidaire pour la CFDT de vouloir sacrifier le Sgen. Celui-ci ne doit pas subir la stratégie confédérale mais s'y inscrire, pour trouver les moyens de progresser dans son milieu, avec la Fen, sur les problèmes d'école, de statuts, d'organisation des métiers.

**Faut-il encore que la Fen nous reconnaisse ?**

Cela suppose, c'est vrai, une reconnaissance par la Fen du rôle et de la réalité du Sgen dans l'Education nationale. Mais que le Sgen n'ait aucun complexe ni de supériorité, ni d'infériorité à l'égard de la Fen. Il faut essayer, partout où c'est possible, d'engager le débat avec elle.

**Cette proximité de démarche avec la Fen mise à part, on parle moins aujourd'hui de conver-**



## CONVERGENCES SYNDICALES

gences avec FO, la CFTC ou la CGC. L'arrivée de Marc Blondel à la tête de FO n'est-elle pas en partie responsable de cette atonie ?

Ce n'est pas parce qu'on en parle moins qu'on agit moins. Ni que l'effort n'est pas aussi soutenu. Prenons un exemple. Suite à un accord avec nos partenaires et en particulier avec FO, nous avons obtenu la présidence de la Cnav (1). Ou bien encore : voilà quelques jours, s'est tenu le congrès de la CES (2). Des modifications statutaires ont été adoptées. J'ai proposé à Marc Blondel un tour de rôle au comité de direction : FO y participant pendant quatre ans, la CFDT prenant la suite. Blondel ne m'a pas encore donné sa réponse, mais j'ose espérer qu'un accord aboutira.

**L'Europe, justement ! Celle des marchands se met en place à toute vitesse. Il n'en est pas de même, semble-t-il, de l'Europe sociale.**

Ne versons pas dans l'excès de pessimisme. La notion d'Europe sociale entre peu à peu dans la problématique de la construction européenne. Le principe de la Charte sociale a été reconnu par les chefs d'Etat de l'Europe des Douze. Il y a d'autre part une volonté très forte

des syndicats de la CES (2) de concrétiser l'Europe sociale par des négociations au niveau européen, par la signature d'accord-cadre, par exemple. Mais, si nous voulons que la construction de l'Europe sociale avance, il importe aussi que les fédérations, les unions régionales prennent leur place dans les structures européennes correspondantes.

**L'Europe n'apparaît-elle pas comme assez éloignée des préoccupations des salariés ?**

C'est vrai, la construction de l'Europe semble surtout préoccuper les techno-structures. Les citoyens sont bien loin de tout ça. Rechercher des convergences, c'est aussi nous mettre en capacité de peser dans le débat sur l'avenir de l'Europe, et permettre aux salariés d'intervenir davantage. A cet effet, la CFDT adoptera un manifeste à son prochain congrès, en avril 1992 à Paris : il s'agira d'une adresse aux salariés sur les problèmes de la construction européenne.

**Propos recueillis par Jean-Michel Boullier et Jean-François Rossard**

(1) CNAV : Caisse nationale d'assurance vieillesse.  
(2) CES : Confédération européenne des syndicats.



DR  
De gauche à droite : Jean-Pierre Gualezzi (FGAF, autonomes), Roselyne Vieillard (UFFA-CFDT), Yannick Simbron (Fen), Nicole Prud'homme (CFTC) et Georges Jeannin (CGC) ont signé ensemble, le 9 février 1990, l'accord Durafor sur la réforme de la grille de la Fonction publique.

# UNE HISTOIRE MOUVEMENTÉE

**Les convergences ? Une longue histoire. Succession de relations compliquées entre organisations syndicales, en voici quelques temps forts.**

**E**n 1948, un débat est ouvert à la CFTC à propos de la naissance d'un nouveau syndicat : FO. Sa volonté de dépolitisisation de la vie syndicale a provoqué la scission avec la CGT. Il est donc très proche de la CFTC. Et Charles Savouillan déclare au congrès de 1948 : « *L'unité est une vieille aspiration de la classe ouvrière* ». Il ne s'agit cependant pas, pour la CFTC, de chercher à fusionner dans l'immédiat avec FO.

## « UNITE A LA BASE »

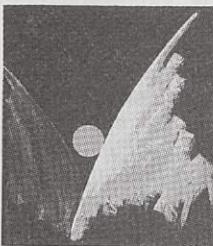
La même année, l'unité d'action avec la CGT est décidée, chaque fois qu'il y a coïncidence de revendications. Pratiquement, cela signifie des accords limités dans le temps, sur des objectifs professionnels, sans nécessité d'une communauté de but. La CFTC doit être vigilante. L'*« unité à la base »* incluant des non-syndiqués, que recherche la CGT, vise à détourner à son profit tous les militants.

En 1966, l'heure n'est plus à la négociation au niveau de l'entreprise. Il s'agit de combattre la politique économique du gouvernement. Après un accord en janvier 1966 avec la CGT, la CFDT lance un *« tous ensemble »* pour le 17 mai 1966, auquel participent aussi FO et la Fen. Il est réitéré un an plus tard, par une grève générale et des manifestations de grande ampleur.

Une telle stratégie suscite à la CFDT des échanges passionnés. Quels sont les avantages et les inconvénients de l'unité d'action ainsi comprise ? Le risque principal

michel braniard

histoire de la CFDT  
soixante-dix ans d'action syndicale  
préface de jean-pierre rioux



Éditions la découverte  
textes à l'appui / série histoire contemporaine

*L'ouvrage de Michel Braniard sur l'histoire de la CFDT aborde celle des relations avec les autres confédérations.*

n'est-il pas que la CFDT y perde son identité ?

## LA RECHERCHE DE NOUVEAUX PARTENAIRES

A la fin des années 70, les points de divergences avec la CGT s'accroissent. La CFDT cherche alors à élargir l'unité d'action. Une rencontre CFDT-Fen permet un *« constat de convergence sur des modalités d'action décentralisée »*. Mais Edmond Maire dénonce la volonté de *« syndicalisme spectacle »* de la Fen, lors du 1<sup>er</sup> mai 1980. Des initiatives en direction de FO sont suivies d'une fin de non-recevoir. La CGC elle-même manifeste un désir de contact. Il s'avère alors décevant.

Le bilan pour cette période peut paraître modeste. Des jalons sont cependant posés. De nouvelles formes de convergences vont voir le jour...

**Catherine Bourdoncle**

## CONVERGENCES SYNDICALES

Où en est la coopération intersyndicale en Italie entre les confédérations et dans le secteur de l'éducation ?

Parmi les confédérations, il existe une coopération constante, dans le respect des différences réciproques : plate-forme et négociations contractuelles sont conduites ensemble.

Les grandes batailles générales d'économie politique, sociale et du travail voient CGIL, CISL et UIL agir systématiquement ensemble.

Dans l'éducation, la situation est plus difficile, à cause de l'existence d'un syndicalisme confédéral important (CGIL, SISM et Sinasce-CISL, UIL-Ecole) et d'un syndicat autonome aussi influent (Snals-Confsal). Historiquement, le rapport entre les deux blocs est à la fois un rapport de compétition et de collaboration.

Dans le secteur de l'éducation, qu'est-ce qui unit les différentes organisations aujourd'hui ? Qu'est-ce qui les divise ?

Aujourd'hui, les différentes organisations se retrouvent dans la volonté de réformer le système scolaire et d'agir sur les contrats de travail. Mais à l'intérieur des syndicats confédéraux, il existe des différences dans la conception de l'autonomie du syndicat. Et entre le bloc des confédérés et le bloc autonome, les principales différences résident dans le rapport avec l'opinion publique, la famille, les étudiants ainsi que dans les formes de lutte.

**Es-tu attachée au pluralisme syndical ?**

Il représente un élément qui fait partie de la démocratie sociale et politique italienne.

**Peux-tu nous présenter le syndicalisme italien sur le plan des confédérations ainsi que dans le secteur de l'éducation ?**

Il existe trois grandes confédérations syndicales qui or-

## ITALIE : AVANTI !

**En Italie, l'existence de plusieurs confédérations n'empêche pas une coopération qui sert souvent de référence à l'étranger. Lia Ghisani, secrétaire générale du syndicat enseignant SISM-CISL, explique pourquoi.**



*L'action unitaire des syndicats italiens ne date pas d'aujourd'hui : ici, une affiche de 1979 appelle les salariés à une grève contre les licenciements chez Olivetti.*

inférieure et supérieure de la formation professionnelle et de l'école privée, y compris le personnel auxiliaire, technique, administratif, les doyens et directeurs d'instituts. Il est implanté sur tout le territoire national, dans les vingt régions et dans les quatre-vingt-dix provinces italiennes. Ses valeurs fondamentales sont l'autonomie (par rapport aux forces politiques et au gouvernement) et le respect du pluralisme des options politiques, culturelles et religieuses de ses adhérents.

Dans ses choix politiques et contractuels, il souligne en premier lieu la qualité de l'école, comme facteur de développement ainsi que l'importance des conditions matérielles et professionnelles des travailleurs de l'école.

**Comment le syndicalisme italien va-t-il évoluer durant les années qui viennent, en particulier dans le secteur de l'éducation ?**

On peut imaginer une capacité de pression politique plus importante sur les institutions publiques, pour moderniser le système scolaire italien et relever le défi de l'intégration européenne. Par ailleurs, les politiques contractuelles seront plus ciblées sur la qualification des travailleurs et sur leur compétence professionnelle (formation permanente, autonomie et flexibilité d'organisation et de gestion, grilles salariales, systèmes d'évaluation).

Pour atteindre ces objectifs, nous préconisons soit une intervention politique plus importante des trois confédérations sur les thèmes de l'éducation et de la formation, comme facteur stratégique du développement civil, social et économique, soit le renforcement des moyens de négociation dans notre secteur car celle-ci est aujourd'hui fortement limitée.

*Propos recueillis par Jean-Michel Boullier et traduits par Anita Zenkhri*

ganisent environ dix millions de travailleurs dans les différents secteurs du travail (agriculture, industrie, tertiaire et services, administration publique) : la CGIL (Confédération générale italienne du travail), la CISL (Confédération italienne syndicale des travailleurs) et l'UIL (Union italienne du travail).

Viennent ensuite, une série de confédérations de moindre importance numérique qui se réfèrent au modèle du syndicalisme autonome (Cisal, Confsal, etc.) ou qui ont un lien direct avec des partis politiques (la Cisal, liée à la droite parlementaire).

Dans le secteur de l'école et de la formation, la CISL rassemble quatre organisations : le SISM-CISL, qui organise les salariés de l'école secondaire (inférieure et su-

périeure) de l'Etat, de la formation professionnelle dépendant des régions et de l'école privée ; le Sinasce-CISL, qui concerne l'école maternelle et primaire ; la CISL-universités et la CISL-recherche.

La CGIL regroupe deux syndicats (CGIL-école et CGIL-université) et l'UIL rassemble les salariés de l'école dans une seule structure.

A l'intérieur du syndicalisme autonome, sont présents surtout le Snal-Confsal et, de façon moins importante, la Gilda des enseignants, et les Cobas.

**Peux-tu nous donner les principaux éléments sur le SISM-CISL ?**

Le SISM-CISL organise et représente les travailleurs de l'école publique, secondaire,

## SAUTE D'HUMEUR

Maire écolo d'un petit village savoyard, j'ai depuis quelques années mis au placard les quelques espoirs que j'avais investis dans la CFDT. (...) Parfois, j'ai encore une saute d'humeur... Dans la danse macabre de la guerre du Golfe, j'ai en travers de la gorge le tam-tam de la CFDT qui rythmait le départ des B 52. Que la CFDT devienne un serviteur forcé de la gestion du système, passe encore, qu'elle participe aux mensonges du pouvoir, c'est intolérable. (...)

Je viens de recevoir dans le même temps le Magazine CFDT d'avril : « Retraite : la solidarité a de l'avenir ». Oui, la CFDT vient enfin de découvrir un créneau porteur à la hauteur de ses ambitions et de ses capacités : devenir la future mutuelle assurance vieillesse. Malgré mes rhumatismes syndicaux, je ne suis pas encore prêt à glisser dans ces pantoufles.

**Maître Gilles**  
Collège Samivel  
Bonneville

## CSG : LES FRAIS

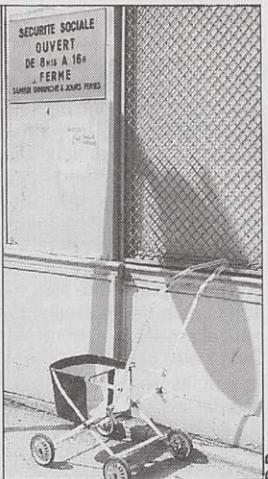
### DE L'OPÉRATION

Le Sgen a semble-t-il rejoint sans problème la confédération sur la justice de la contribution sociale généralisée (CSG).

Tout le monde était d'accord pour affirmer que la mesure était positive dans son principe, en oubliant de rappeler que les retraités modestes allaient faire les frais de l'opération... Nous n'avons vu nulle part ou alors nous lisons mal (l'âge sans doute) un tableau indiquant ce que la CSG allait coûter aux aînés...

Le bulletin de salaire des retraités de février est encore vierge de tout prélèvement... Le rappel viendra plus tard... Les retraités d'aujourd'hui et singulièrement les collègues de l'enseignement technique ont cotisé pendant leur vie active entre quarante et quarante-trois ans au titre du régime vieillesse. Faites le compte des sommes versées au-delà des trente-sept annuités et demi et dites-nous la justice... (...) Devrions-nous avoir honte d'avoir mérité nos retraites ?

**Yves Jullien,**  
PLP1 retraité à Brest



**SGEN**

Le Sgen-CFDT et la confédération n'ont pas oublié les retraités quand ils se sont prononcés en faveur de la CSG. Il est vrai que les pensions y sont soumises mais à l'exception notable de celles qui sont perçues par les retraités non imposables sur le revenu (les plus modestes, soit 45 % d'entre eux). L'union confédérale des retraités (UCR-CFDT) a également approuvé cette mesure de solidarité en exigeant du gouvernement qu'il garantisse une évolution du pouvoir d'achat des retraités identique à celle des salaires. L'UCR-CFDT revendique également la création d'un fonds national de soutien aux personnes âgées en situation de dépendance. Une action nationale sera organisée en octobre dans ce but.

**annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande adresse de Profession Education), payantes pour les autres : 30 F la ligne de trente signes.**

**■ Stage de tournage sur bois, par professeur dipl. univ. Cadre ensoleillé, en frontière de Genève. Atelier dans ferme rénovée. 3 jours : 1250 F repas inclus.**  
Atelier Art et Bois, Place de l'église, 01550 Rougny. Tél. : 50.59.66.88.

**■ Maison à louer en Chartreuse, juin à sept., 4/5 pers. Tél. : 92.50.13.65 (répondeur) ou écrire M. Arnaud, collège, 05500 St-Bonnet.**

**■ A vendre, Fresnes (94), 4 pièces 72 m<sup>2</sup>, très clair, calme, espace verts, aires de jeux, 7<sup>e</sup> étage, ascenseur, entrée, couloir (placards), cuisine avec coin repas, séjour double, 2 chambres, salle de bains refaite, WC, dressing, cellier, parking extérieur. Prix : 700 000 F. Tél. : 46.68.04.61 ou 46.64.31.28.**

**■ Ardennes Bazeilles. Maison 4/5 pièces, sur s/sol, de plein pieds, CC, gaz, grand jardin potager et jardin d'agrément. Remise 18<sup>m</sup>2 53 U. Tél. : 26.40.31.91.**

**■ Marseille centre ville. Prête appartement (3 lits X 2 places) contre soins plantes vertes. 25 juillet/25 août. Tél. : 91.48.91.08, le soir.**

**■ Loue à partir du 1.07.91 studio nouvellement aménagé (4 ou 5 personnes), avec mezzanine au bord du lac de Gérardmer (Vosges). Tél. : 29.63.10.19 ou 29.60.04.36 après 20 heures.**

**■ Périgord, Bourgade, maison 7 pièces, accès par cour, cuis., emplac. sdb-WC, dégagement, gaz ville, poss. 2 logem., petit comm., gros œuvre : bon état, intér. à rénover. Prix : 14 U. Tél. : 53.90.03.67.**

**■ A vendre voilier, 7,2 x 2,5 m, Polyester, mis à l'eau en 1981, équipé, 3<sup>e</sup> cat., V.H.F. 1983. Spi 1984, génois enrouleur 1985, etc. Affaire à saisir. Cause accident. Tél. : 33.42.28.78 le soir.**

**■ Jura, loue été, grande maison (14 personnes), Alt. 900, calme, confort, ping-pong, proche d'un rocher d'escalade. Tél. : 85.55.49.08.**

**■ Loue Paimpol (Côtes d'Armor), maison pour 3/4 personnes. 5 km de la mer. Tout confort. Juillet et août. 1 500 F/ semaine. Tél. : 96.55.90.89 ou 96.55.94.75.**

**■ Rando pédestres, printemps, été, stages de botanique. Rens. : P. Jarige 38880 Autrans. Tél. : 76.95.36.55.**

**■ Juillet/août, location chez l'habitant, Bretagne sud, 3 pers., mer 1 km 200, jardin. 1 000 F/sem. Tél. : 21.96.08.33.**

**■ A louer logement type T5 dans longère bretonne rénovée, tout confort, jardin, à 17 km de Lorient (randonnées, rivières, tennis, golf, plages à proximité). Festival interceltique à Lorient en août. Rens. : M. ou Mme Gouli, Kéradénec en Clerguer, 56620 Pont-Scorff. Tél. : 97.32.51.30.**

**■ Pour poursuivre un véritable dialogue Nord/Sud, rencontrez nos partenaires au cours de nos voyages : Hongrie, Sénégal, Thaïlande, Mexique-Guatemala, Inde, Argentine, Cameroun - Rens. : Cevie 8, quai Maréchal Joffre 69002 Lyon. Tél. : 78.42.95.33.**

**■ Loue à Paris dans le Marais, appart. 2 p. + cuis. + sdb/wc, du 15/06 au 7/09 : 1 500 F/sem. (caution 1 000 F). Tél. : 48.04.07.63.**

**■ Fontainebleau (60 km sud Paris) loue ou échange appart. F4, 3 ch., très calme et ensoleillé. Juillet/août : location : 1 200 F/sem. ou 4 000 F/mois. Echange possible : étudie toute proposition. Tél. : (16) 64.22.98.98.**

**■ Loue Capbreton (Landes), studio 4 pers., vue sur le port, terrasse plein sud, garage, cellier, piscine privée, nombreuses animations. M. Montet 25, rue de l'Aquilon 64340 Boucau.**

**■ Aquarelle en montagne. Dans la journée, marche et peinture en plein air. Dans la soirée, travail d'atelier. Hébergement à l'Auberge d'Oscar, à Argut-Des-sus (31), du 7 au 13 juillet. Px : 1 200 F. Didier Cosentino : 61.79.29.17 ou Marith Bonnenfant : 59.30.73.64.**

**■ Echangerais grande ferme rénovée dans Vallée verte, Hte-Savoie, 25 km lac Léman, calme, espace, contre maison même petite, Bretagne, proche bord de mer, du 27 juillet au 18 août. Tél. : 50.39.53.96.**

**■ La clef des champs, centre de vacances, stages poneys équitation en Normandie, enfants 6 à 14 ans, randonnées, jeux, découverte de la forêt et de la campagne, équipement d'équitation plus vidéo, golf, camping etc. Tél. : 35.32.17.09.**

**■ Loue Marseillan-plage studio, cabine entièrement équipée, télé, terrasse vue sur mer, 50 m de la place, park. privé, commerces prox.. Juillet/août : 3 700 F/quinzaine. Tél. : 61.44.89.53.**

**■ A louer Dordogne, maison 5/7 pers., gd terrain, juin et 1<sup>er</sup>/15 juillet : 2 000 F/quinz. + charges. Tél. : (16) 1.48.46.26.32 ou 91.71.96.87.**

**■ Cherche partenaire (prof. d'allemand) pour changer avec moi, pendant 4 mois (sept. à déc. 1991 ou plus tard) de lieu de travail. J'enseigne le français de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> (bac) d'un lycée. J'ai 46 ans, voudrais « enseigner » l'allemand et profiter de mon séjour pour apprendre mieux la langue et la civilisation française. Adresse : Erika Schneider - Wilder-Mann, Str. 44, Dresden - D-08023.**

**■ Personnel Peugeot vend 405 GRD 1990 beige, 18 000 km, impeccable, garage. Tél. : P. Croissant au 81.37.95.67 ou 81.33.22.12.**

### DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Michel Bouillier  
REDACTEUR EN CHEF

Jean-François Rossard  
MAQUETTISTE

Jeanne Palay  
SECRETAIRE DE REDACTION

Thierry Mestre  
COMITE DE REDACTION :

Jean-Jacques Biger  
Liliane Campens  
Michel Redoutey  
Liliane Rouchier

Cadet Photo, Paris  
IMPRIMERIE

ETC, Yvetot  
PUBLICITE

Athènes - Isabelle Ganne  
3, bd. Richard-Lenoir  
75011 Paris  
Tél. : (1) 40.26.01.14

CPPAP : n° 440 D 73 S

Fédération des syndicats généraux de l'Education nationale et de la Recherche publique

47/49, Av. Simon-Bolivar  
75950 Paris cedex 19

Tél. : (1) 42.02.50.11.

Télécopie : 42.02.50.97

## COLLÈGE

## LES PEGC EN RETARD DE REVALO

**PEGC ou certifié : élèves, travail, difficultés sont les mêmes. Il a fallu vingt ans pour obtenir que le service des PEGC soit aligné sur celui des certifiés. Faudra-t-il vingt ans de plus pour que leur salaire soit le même ?**

**L**e métier a profondément évolué et cette transformation doit continuer si nous voulons que le collège du siècle à venir permette à tous les jeunes d'accéder au lycée, pour y suivre un enseignement général, technologique ou professionnel. Une nécessité encore si le collège veut être en mesure d'amener la quasi-totalité d'une classe d'âge à la fin de la 3<sup>e</sup>, en offrant à chaque jeune la possibilité d'une orientation choisie.

Cette évolution du métier doit concerner l'ensemble des enseignants car la nécessité d'adaptation sera la même pour tous.

## LES ÉCUEILS DE LA RÉNOVATION

L'un des écueils de la « rénovation » des collèges est d'avoir voulu institutionnellement confondre abaissement de service et transformation. Exiger, comme cela a été le cas dans bon nombre de collèges, que les PEGC prennent seuls en charge la rénovation a compromis la mise en place d'une pratique d'équipe dans un monde trop habitué à l'individualisme par sa formation universitaire, sa pseudo-formation professionnelle et le système d'inspection et de notation.

Dans chaque établissement, l'enseignant du



Decou/REA

*Admise pour les autres catégories, l'égalité avec les certifiés doit être reconnue aux PEGC. Rien, au collège, ne justifie des corps différents.*

collège, qu'il soit PEGC ou certifié, est confronté aux mêmes problèmes : la difficulté à prendre en charge chaque élève ; le manque de moyens pour des structures de rattrapage ou d'approfondissement dans telle ou telle discipline ; la lourdeur des contenus et programmes ; les cloisonnements disciplinaires ; la montée de la violence sous des formes diverses... : Alors, comment justifier cette inégalité de traitement ?

— différence de formation universitaire ? Mais un nombre important de PEGC possèdent une licence et une maîtrise comme les certifiés. Quant aux autres, ils n'ont pas moins de formation universitaire ou de diplômes que les PLP1 qui vont être intégrés PLP2, accédant ainsi à l'échelle de rémunération des certifiés.

— différence de formation professionnelle ? Mais un nombre non négligeable de PEGC sont passés par les centres de formation PEGC, où ils sont restés deux ou trois ans ;

— différence de public ? Mais cela n'est plus vrai depuis le collège unique de la réforme Haby. Alors, un peu de justice. Les PEGC doivent avoir les mêmes rémunérations que les certifiés. Cela a été admis pour les AE, pour les PLP1, pour les professeurs d'école, pour les conseillers d'éducation... L'égalité doit être reconnue à cette catégorie qui, à une époque, a permis d'ouvrir la voie à la démocratisation du collège.

L'intégration de l'ensemble des PEGC dans le corps des certifiés s'impose, leur maintien en collège est possible.

**Michel Debon**

MI-SE	RÉÉDUCATEURS
<b>Un statut aménagé</b>	<b>Congrès de la Fnaren</b>
Suite à nos interventions régulières, le ministère est enfin prêt à procéder à quelques aménagements du statut des MI-SE (maître d'internat, surveillant d'externat) qui reposait, depuis la réforme avortée de 1983, sous une chappe de plomb. Le ministère veut harmoniser la gestion de ces personnels, actuellement très diverse d'une académie à l'autre. Il ne s'agira pas, pour autant, de revoir des aspects essentiels, à savoir la durée des services, les missions, et la rémunération des surveillants.	Quelques six cents rééducateurs, se sont retrouvés au congrès de leur association professionnelle (Fédération nationale des associations de rééducateurs de l'Education nationale), du 23 au 25 mai, à Clermont-Ferrand. Les rééducateurs craignent d'être contraints de saupoudrer leur action, d'abandonner la prévention et la rééducation au profit du soutien scolaire.
Concrètement, le ministère pourrait modifier les textes réglementaires sur plusieurs points : élargissement de la compétence des commissions paritaires (Capa) ; règles communes aux MI et aux SE pour les fins de fonction ; mouvement unifié des SE ; institution de la stagiarisation des temps partiels ; incitation des rectorats à mettre en place une formation initiale des surveillants nouvellement recrutés. Quant aux conseils de discipline, ils seraient remplacés par les Capa.	Alain Leclerc, pour le Sgen-CFDT, leur a fait part de l'importance des actions et réflexions communes déjà engagées pour une mise en place correcte des réseaux d'aide. La défense de la rééducation passe par l'organisation contractuelle du service et des interventions ; la maîtrise de l'action par les praticiens ; un budget pour chaque réseau ; la définition d'une déontologie ; une meilleure formation ; la reconnaissance de la professionnalité des rééducateurs.
	<b>TOUS PERSONNELS</b>
	<b>Cessation progressive d'activité</b>
<b>CORPORATISME</b>	
<b>L'AVIS DU SGEN-CFDT</b>	Dans son n° 262, l'Université syndicaliste (hebdomadaire du Snes) épinglait le Sgen-CFDT et la Fen à propos de l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) aux personnels Atos exerçant en Zep : en demandant un traitement égalitaire, nous aurions tendu la perche au ministère pour un nivellement par le bas du montant de la NBI. Pareille mésaventure, il est vrai, ne risquait pas d'arriver au Snes : il a demandé l'attribution de la NBI au prorata des effectifs de chaque corps. Ben voyons. C'est tellement plus simple. Comme disait ma grand-mère, « chacun chez soi et les vaches seront bien gardées » (lire l'article page 3).
	Malgré les interventions de la CFDT, il n'est pas certain que la cessation progressive d'activité (CPA) soit renouvelée, même pour 1992. Cette information ne sera annoncée qu'à la fin de cette année. Les personnels ont donc intérêt à bien réfléchir.
	Pour être sûr de bénéficier de cette mesure, il faut déposer une demande dès cette année.
	La CPA consiste à travailler à mi-temps en recevant en sus du « mi-traitement » une indemnité représentant 30 % du salaire. Cette possibilité est offerte aux fonctionnaires âgés de 55 ans au moins qui ne réunissent pas les conditions requises pour obtenir une pension à jouissance immédiate. Pour plus de renseignements, contactez rapidement le Sgen-CFDT de votre département.



## LYCÉE PROFESSIONNEL

## Disciplines « bac pro » et « CAP-BEP »

Devant les protestations répétées des organisations syndicales représentatives des PLP et du Sgen-CFDT en particulier, le ministère organisait, le 11 avril dernier, une table ronde, avec l'inspection générale, afin de réétudier « l'étalement » des 17 000 PLP d'enseignement professionnel pratique, dans une discipline « bac pro » ou une discipline « CAP-BEP ». Vingt-quatre spécialités sont concernées.

Le Sgen-CFDT a démontré l'absurdité d'une telle procédure qui touche les deux tiers des PLP d'enseignement professionnel pratique.

La prise en charge d'un bac professionnel (10% des élèves de LP en 1990/1991) doit se régler à l'intérieur de l'établissement, avec formation des PLP chargés d'y enseigner, si besoin est.

Le ministère a refusé d'admettre son erreur et d'arrêter la procédure engagée dans certaines académies, mais pas dans d'autres... alors que cette opération devait être terminée fin mai 1991 partout !

Contactez le Sgen-CFDT de votre département ou académie pour de plus amples informations.



## PERSONNELS DE DIRECTION

## Evaluation expérimentale

Une évaluation « renouée » des personnels de direction va être testée cette année dans les académies de Reims et Strasbourg. Non liée à la notation, basée sur un contrat, débouchant sur un plan de formation, elle permettra aussi une gestion de carrière adaptée à l'intéressé. Le protocole prévoit des entretiens périodiques, préparés grâce à une fiche-dialogue, des critères harmonisés, ainsi que la possibilité de contredire le rapport de l'évaluateur et l'avis du recteur, émis à partir d'une échelle d'appréciation nationale. Les conditions de déroulement de cette expérience seront

examinées en Capa (commission paritaire). On n'en est pas, bien sûr, au stade de « l'évaluation entrecroisée » : la tradition du fonctionnement hiérarchique de la Fonction publique pèse encore. Mais il est indéniable que le ministère, interpellé à maintes reprises par le Sgen-CFDT, a parcouru du chemin. Encore faut-il que sa hiérarchie intermédiaire, recteurs et inspecteurs d'académie joue le jeu et ne reste pas cramponnée à une conception autoritaire de l'évaluation.

Le Sgen-CFDT ne manquera pas de suivre avec attention l'expérience actuelle et... de l'évaluer !

## ATOSS

## Affectation en IUFM

Les instituts universitaires de formation des maîtres ouvriront tous à la rentrée prochaine. Quels changements pour les Atoss affectés dans ces établissements ?

**Statut :** Dans l'immédiat, le régime statutaire des agents et des OP n'est pas modifié : possibilité de mutation dans le second degré, même avancement.

Il y aura vraisemblablement, à terme, une possibilité de détachement dans les corps de recherche et formation. Là, les changements seront importants :

— mobilité limitée aux établissements du supérieur

— salaire : base identique mais suppression de l'indemnité de sujétions et attribution de la prime de participation à la recherche (de 6 à 8%). C'est la situation actuelle des personnels techniques du supérieur.

**Service :** l'arrêté du 8 janvier 1986 et la circulaire du 21 janvier 1986 définissent la durée annuelle du temps de travail, à savoir :

— personnels de service et assimilés : 1 782 heures, ce qui peut se traduire par 44 semaines de 40 heures 30 mn ;

— personnels administratifs et techniques : 1 716 heures, ce qui peut se traduire par 44 semaines de 39 heures.

La pratique est tout autre, et souvent en deçà des textes.

## NOUVEAUX NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

de la fédération à partir du 6 juillet

**Standard : 40.03.37.00**

**Télécopie : 42.02.50.97**

**Numéros spéciaux pour les mutations :**

**Second degré :**

**40.03.37.37**

**Lycée professionnel :**

**40.03.37.47**

**CIO : 40.03.37.27**

## INSTITUTEURS

## Gestion informatique

Le nouveau système informatique de gestion des personnels Gesper sert de prétexte à certains inspecteurs d'académie pour revenir sur des règles locales ou pour refuser tout aménagement des barèmes de mouvement départemental. En fait, le programme fourni par le ministère

a été conçu pour pouvoir intégrer les spécificités départementales, mais la formation des personnels des inspections académiques n'a pas toujours été prévue.

C'est l'outil informatique qui doit être au service des personnels et non l'inverse.

## Dernier concours d'élèves-instituteurs

Le ministère vient de décider d'ouvrir un concours d'élèves-instituteurs dans toutes les académies sauf celles de Caen, Clermont-Ferrand et Limoges, pour remédier aux difficultés de recrutement et éviter une embauche massive de suppléants. Ainsi, 850 postes seront ouverts en liste principale (voir le tableau). Les candidats reçus suivront une formation spécifique sous la forme de stages courts pendant l'année scolaire. Le Sgen-CFDT dénonce ce dispositif qui écartera ces personnels recrutés d'une véritable formation initiale en IUFM.

Des listes complémentaires seront ouvertes et pourront atteindre 800 % de la liste principale. Les candidats inscrits sur ces listes seront recrutés pour pourvoir directement des postes vacants. Une mini-formation devrait leur être offerte avant la prise de fonction. Par la suite, ils devraient bénéficier d'une formation spécifique sous la forme de stages courts pendant l'année scolaire. Le Sgen-CFDT dénonce ce dispositif qui écartera ces personnels recrutés d'une véritable formation initiale en IUFM.

## Places offertes au concours externe

	Nbre de places	Places possibles sur liste complémentaire
Aix-Marseille	40	320
Amiens	52	416
Besançon	20	160
Bordeaux	10	80
Caen	0	0
Clermont-Ferrand	0	0
Dijon	17	136
Grenoble	30	240
Lille	60	480
Limoges	0	0
Lyon	70	560
Montpellier	18	144
Nancy-Metz	50	400
Nantes	25	200
Nice	30	240
Orléans-Tours	50	400
Paris	15	120
Poitiers	10	80
Reims	25	200
Rennes	11	88
Rouen	35	280
Strasbourg	25	200
Toulouse	10	8
Créteil	85	680
Versailles	135	1 080
Corse	5	40
Antilles-Guyane	15	120
La Réunion	7	56
<b>Total</b>	<b>850</b>	<b>6 800</b>

## PHILIPPE CHAILLOU

**Votre roman raconte la dérive de trois jeunes dans une cité de banlieue. Elle les mènera jusqu'au crime. Une histoire inspirée d'un fait réel ?**

En effet, ils mènent tous les trois une vie cassée. Et dans cette cité de transit, ils vont agresser la personne la plus miséreuse, une vieille dame solitaire. Celle-ci résiste et le vol va dégénérer en crime. Dans leur affolement, les trois jeunes emportent ce qu'ils prennent pour la caisse de l'épicerie et qui s'avèrera n'être qu'une boîte à clous. L'histoire s'acharne sur la misère de ces jeunes. Le sort et la justice ne seront pas plus tendres.

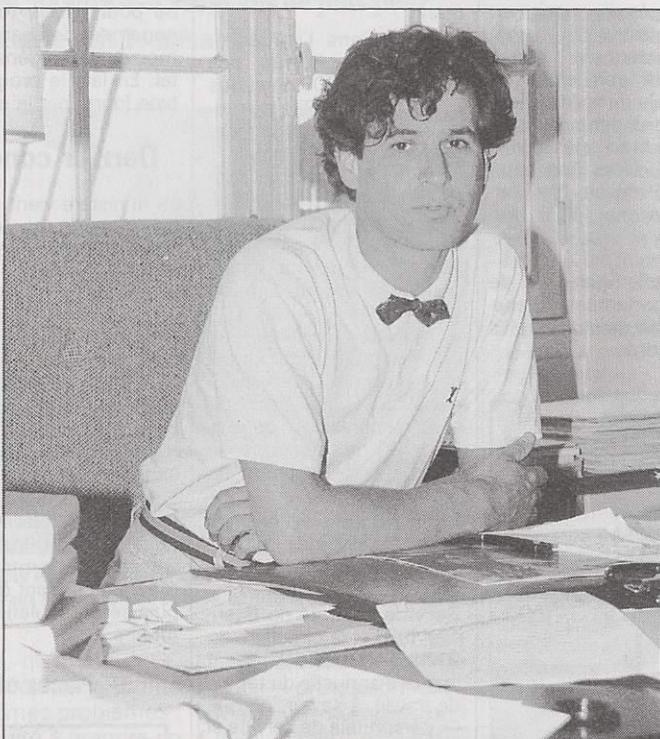
**Alors que les banlieues sont aujourd'hui le terrain de violences répétées, les discours officiels insistent sur le petit nombre de jeunes concernés. Analyse juste ou écran de fumée pour cacher un malaise plus vaste ?**

Le discours officiel a « dérapé » depuis 1989. La réaction d'Henri Nallet, ministre de la Justice, aux événements de Mantes-La-Jolie a consisté à annoncer des mesures judiciaires. Le discours « *Les casseurs seront cassés* », tant entendu dans d'autres bouches, ne règle rien. Car dans notre société de plus en plus duale, l'écart s'agrandit entre les jeunes eux-mêmes. Le problème de fond est celui-ci : comment faire admettre à ces gamins qu'il existe des interdits dans notre société alors qu'elle ne leur reconnaît pas leurs droits fondamentaux ?

**Comment définissez-vous ces droits de l'enfant ?**

De façon très concrète : le droit à l'éducation — mais combien de jeunes sortent de l'école sans qualification ? — et le droit à l'emploi, passage obligé pour une insertion sociale. Or, le chômage frappe d'abord les jeunes. Il faut que les adultes réalisent qu'en refusant une place aux jeunes, ils préparent un ave-

**Philippe Chaillou est premier juge des enfants à Paris. *Le crime de quat'sous*, roman qu'il vient de publier, est celui de trois jeunes dont le destin va basculer un soir de désœuvrement. Malaise des jeunes, droits de l'enfant... des situations qu'il rencontre, Philippe Chaillou nourrit un regard critique sur ces questions d'actualité.**



T. Mestre

*« Dans notre société duale, l'écart se creuse entre les jeunes eux-mêmes. »*

nir dont ils sont dès aujourd'hui responsables.

**A Mantes-La-Jolie, le maire a déclaré que « certaines familles ne réagissent plus lorsqu'un gamin rentre à la maison avec une paire de basket que personne ne lui a achetée ». La démission atteint-elle les parents ?**

Quant ceux-ci ont été bafoués socialement, ils ne peuvent plus assumer leur rôle de parents. Lorsqu'un père ou une mère est accidenté du travail, chômeur, allocataire du RMI ou assure un travail sans intérêt aucun, l'identification est difficile pour un adolescent. Et de la révolte sociale à la délinquance de droit commun, la dérive est possible. A ce stade, il n'existe pas de remède miracle. Tout une série

de lâchetés sociales peuvent en arriver là. A mon niveau, en tant que juge de Paris, j'interpelle le maire d'arrondissement sur les conditions de logement des familles et sur ses responsabilités d'élu.

**Le juge intervient dans deux domaines, celui de la délinquance et celui de l'assistance éducative. Lequel, dans votre activité quotidienne, est prioritaire ?**

Pas le premier, contrairement aux idées reçues. L'assistance éducative vise à « protéger l'enfance en danger moral ou physique ». Il s'agit donc d'interventions préventives. Absentéisme à l'école, fugue, drogue, conflits familiaux, enfants frappés... Notre action va de l'admonestation des parents, convoqués au cabinet du

juge, à une mesure éducative, c'est-à-dire l'aide d'un éducateur social auprès de la famille, pendant quelques mois. Les placements en établissements spécialisés sont proportionnellement exceptionnels, même si la demande sociale est forte.

**Vos pouvoirs sont considérables. Plus qu'un regard social, ne s'agit-il pas de surveillance sociale ?**

La loi est claire, notre mission vise à la protection de l'enfance et à « porter aide et assistance dans les difficultés morales et matérielles que les familles rencontrent ». J'essaie de suivre une interprétation stricte des textes. La première décision d'un juge consiste donc à se demander si un enfant est en danger ou pas. La dérive vers la surveillance sociale est toujours possible. Mais personnellement, quand le « désordre » évoqué se résume à des « troubles du comportement », je réponds que cela relève de l'action socio-éducative, pas de la justice.

Quant à la délinquance, je priviliege, là aussi, la voie éducative pour rechercher une insertion, même si mon rôle consiste clairement à « siffler le hors-jeu » par rapport aux interdits. Dans ce domaine, on dépasse rarement le vol et la dépouille. A ce stade, la justice se ritualise sous la forme du tribunal pour enfants qui peut prendre des mesures éducatives ou répressives plus classiques : la prison.

Les crimes relèvent de la cours d'assises pour mineurs. Et en 1991, en France, on condamne toujours un mineur à perpétuité. Au nom de l'horreur du crime, on bafoue le principe de minorité qui veut que les peines soient divisées en deux : l'enfant est ainsi jugé comme une personne majeure. Enorme et scandaleux.

**Propos recueillis par Thierry Mestre**

*Le Crime de quat'sous. Editions Mercure de France. 153 pages. 95 F.*

“POUR PRÉPARER L'AVENIR,  
ON NE SE PRIVE DE RIEN  
SURTOUT PAS DE LA PRÉFON.”



PRÉFON, LA RETRAITE  
INTÉGRALEMENT DÉDUCTIBLE  
INTÉGRALEMENT GARANTIE

**PRÉFON**

*Retraite. Epargne. Décès. Dépendance*

95, rue de Courcelles - 75017 Paris - Tél.: 42.27.51.84 - Minitel 3615 Code PRÉFON

Agence KAP

PRÉVOIR AUJOURD'HUI ET RÉALISER DEMAIN

disponible au SGEN-CFDT  
de votre département



mgasse

Promo Service rcs Paris b 682029285

Couleurs d'en France

LE **SGEN**  
**CFDT** DIT NON AU RACISME